

Suite à ma demande de préinscription en crèche

1 -Que dois-je faire après avoir fait ma demande de place en crèche sur le téléservice Toodego ou sur formulaire papier à la mairie ?



J'ai un rdv :

- avec une animatrice du Relais Petite Enfance en présentiel (au RPE du Vernay, à la MDP ou au Centre Social de St Clair) ou en distanciel.
- Ou avec la référente famille en distanciel
- Suite au rendez vous, je reçois par mail une attestation qui confirme que je suis enregistré sur la liste d'attente
 - ▶ Tout au long de l'année , je peux contacter le service petite enfance, pour tout changement relatif à ma demande et à ma situation (personnelle, professionnelle..)
 - ▶ Lorsque je reçois les mails d'actualisation de ma demande, j'y réponds systématiquement en m'assurant qu'elle correspond toujours à mes attentes. Si je ne réponds pas dans les délais demandés, **ma demande est annulée.**

Service Petite Enfance
Hôtel de ville
Place du Dr Dugoujon
69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Isabelle Duvignaud, Référente famille/petite enfance :

En priorité par mail petite-enfance@ville-caluire.fr ou **04.37.92.98.17**

Horaires d'ouverture d'accueil au public à l' Hôtel de Ville

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h15 / 13h30 - 17h00

2-Comment mon inscription sur la liste d'attente est-elle étudiée ?



- Lors des commissions d'admission, qui ont lieu 2 fois par an (entre Mars et Mai) :
 - chaque dossier/ famille est pondéré selon la grille consultable sur le site de la ville www.ville-caluire.fr
 - pour toute situation particulière un justificatif sera demandé
- Pour les demandes d'accueil souhaitées pour septembre/octobre , les réponses sont données au plus tard fin mai , après les commissions d'admission.
- Tout au long de l'année, si des places se libèrent et en respectant la même procédure que lors des commissions.

Les familles choisissent jusqu'à 2 secteurs maximum mais ne choisissent pas de crèche.(cf la carte à la fin de ce document)

Si une place vous est attribuée lors des commissions d'admission, dans un secteur que vous avez choisi et vous la refusez **votre demande sera annulée.**

3- Comment fonctionnent les crèches municipales de Caluire-et-Cuire ?

- **Les horaires : 7h30-18h30 (18h00 le Vendredi).**



▪ Les périodes de fermeture des crèches municipales sont les suivantes :

- 1 semaine aux vacances scolaires de Noël
- 1 semaine aux vacances scolaires de février
- 1 semaine aux vacances scolaires d' avril
- 3 semaines et demi en Août
- le pont de l'Ascension



- **Le personnel** constituant les équipes est pluridisciplinaire :

- des Agents d'entretien,
- des auxiliaires de crèches, (CAP Petite Enfance)
- des auxiliaires de puériculture ,
- des éducateurs de jeunes enfants ,
- des infirmières,
- des infirmières puéricultrices,
- un référent-santé inclusion
- un psychologue.
- des psychomotriciennes



- **Les repas** : ils sont soit livrés par une société de restauration, soit confectionnés sur par la cuisine centrale .

Les menus proposés contiennent toutes les composantes alimentaires indispensables à l'équilibre nutritionnel des enfants : légumes, féculents, protéines, laitages et fruits.

Au nom des principes de laïcité et de neutralité des services publics, aucun régime spécifique, ni aucune adaptation de menus ne sera proposée ni acceptée au sein des crèches. Seule la viande de porc sera substituée.



L'allaitement maternel : il est possible sous certaines conditions respectant un protocole d'hygiène adapté.

Les allergies alimentaires seront prises en compte et devront faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI), validé par la Référente santé.

△ La Ville de Caluire possède aussi quelques places dans des crèches privées interentreprises du secteur

Plateau sud : Les petits chaperons rouges rue de Margnolles / Les petits chaperons rouges rue Coste / et Babilou Boulevard des Canuts

Ces 3 crèches ont leur propre fonctionnement (horaires /vacances / repas)

Leur tarif est le même que celui des crèches municipales.

4- Quels autres modes d'accueil existent sur la commune ?

- Vous trouverez l'ensemble des services liés à la petite enfance sur la ville de Caluire-et-Cuire dans le Guide de la Petite Enfance: <https://www.ville-caluire.fr/petite-enfance/guide-observatoire-de-la-petite-enfance>

- Micro-crèches et crèches privées, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de la Ville : <https://www.ville-caluire.fr/les-etablisements-daccueil-collectif/etablisements-daccueil-privés>

- Assistant(es) maternel(les) indépendant(es), dont la liste est consultable sur le site internet : <https://monenfant.fr/.fr>

- des auxiliaires parentales (accueils au domicile des familles).



Le Relais petite enfance est un service municipal qui vous renseigne et vous accompagne dans la recherche de votre mode d'accueil, ainsi que dans les démarches à réaliser.

Vous pouvez prendre rendez-vous aux coordonnées suivantes :

RELAIS PETITE ENFANCE
 Rez-de-chaussée face au petit jardin
 37 avenue Général de Gaulle
 69300 CALUIRE-ET-CUIRE
 04.37.92.92.32 ou relais@ville-caluire.fr

Crèches et secteurs

Crèches publiques et crèches privées
 où des places municipales sont réservées

1	Mosaïque 54 chemin de Crépieux	26 places	1	LPCR Coste 65 rue Coste	11 places
2	Tom Pouce 37 avenue Général de Gaulle	22 places	2	Babitou 350 boulevard des Canuts	19 places
3	Boules de Gones 43 rue de Nuzilly	25 places	3	LPCR HCL 43 rue de Margnoles	8 places
4	L'Orange Bleue 11 rue de l'Oratoire	32 places			
5	Jardin Grenadine 19 montée des Forts	47 places			
6	Les Petits Mousses 17 rue Lucien Maltre	27 places			
7	Bilbo' Quai 94 Grande Rue de Saint Clair	23 places			
8	Les Galets du Rhône 250 chemin de Wette Fayz	21 places			

